

Dossier cas par cas : Annexes volontaires

Schneider Electric Charnay-Lès-Mâcon (71)

Ce document comporte 18 pages

1	20/03/2026	Edition initiale	M.GELIZE	C. CHANSSARD
Rév.	Date	Objet	Rédaction	Vérification & Approbation

SOMMAIRE

1.	ANNEXE VOLONTAIRE 1 : POLITIQUE DE DURABILITE ENVIRONNEMENTALE	3
2.	ANNEXE VOLONTAIRE 2 : DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS	4
3.	ANNEXE VOLONTAIRE 3 : ETUDE TRAFIC	5
4.	ANNEXE VOLONTAIRE 4 : GESTION DES EAUX PLUVIALES	6
5.	ANNEXE VOLONTAIRE 5 : FICHE BIODIVERSITE	9
5.1	PRESENTATION DU CONTEXTE	9
5.2	PREDIAGNOSTIC	10
5.3	ZONES HUMIDES	11
5.4	ANALYSE DES PREMIERS RESULTATS DE L'ECOLOGUE	11
5.5	RAPPORT ETUDE DE PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	15
5.6	RAPPORT ETUDE ZONE HUMIDE	16
5.7	RAPPORT ANALYSE DES PREMIERS RESULTATS DE L'ECOLOGUE	17

1. ANNEXE VOLONTAIRE 1 : POLITIQUE DE DURABILITE ENVIRONNEMENTALE

L'objectif stratégique du projet est de créer un site industriel à haute performance environnementale, en cohérence avec la politique globale de Schneider Electric.

Ce nouveau site vise à consolider et développer la présence industrielle de Schneider Electric dans la région mâconnaise grâce à un bâtiment performant : faible empreinte carbone, consommation énergétique optimisée, intégration environnementale renforcée et haut niveau de qualité de vie au travail.

La politique de durabilité environnementale est présentée ci-dessous.

POLITIQUE DE DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Nos ambitions en matière d'énergie et d'environnement visent à améliorer continuellement notre efficacité énergétique et d'opérer de manière durable dans le respect des limites planétaires.

Cette politique traite des impacts environnementaux, risques et opportunités significatifs auxquels Schneider Electric est confrontée:

- Atténuation du changement climatique, adaptation à celui-ci, et gestion de l'énergie
- Prévention et contrôle de la pollution de l'air, de l'eau et du sol, y compris l'utilisation de substances dangereuses
- Protection et utilisation durable des ressources en eau
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
- Utilisation durable des ressources et transition vers une économie circulaire

La Collaboration en interne et avec toutes les parties prenantes externes de notre écosystème est clé pour atteindre nos ambitions énergétiques et environnementales et améliorer la performance de l'entreprise.

Nous nous engageons à :

1. **Intégrer la performance énergétique et environnementale dans nos fonctions et processus** afin d'établir une gouvernance et un processus décisionnel solides.
2. **Réduire l'empreinte énergétique et environnementale de tous les sites, par des mesures de prévention et d'atténuation.** Nous renforçons notre résilience en réduisant notre consommation d'énergie et nos émissions absolues de gaz à effet de serre. Nous visons à déployer les meilleures pratiques environnementales dans nos opérations, bureaux et propriétés, ainsi que dans tout nouvel investissement. Nos produits doivent incarner cet état d'esprit de performance énergétique et environnementale.
3. **Collaborer sur toute la chaîne de valeur pour une performance environnementale collective.** Nous sélectionnons nos partenaires pour qu'ils soient conformes aux réglementations en matière d'énergie et d'environnement et évaluons régulièrement les risques environnementaux dans notre chaîne de valeur via des certifications ou des évaluations tierces pertinentes (notamment ISO, EcoVadis). Nous soutenons l'essor de filières de matériaux durables sur le plan environnemental, ainsi que d'équipements et de services d'efficacité énergétique au sein de notre chaîne de valeur.
4. **Produire des offres innovantes et durables sur le plan environnemental.**
5. **Diffuser une culture de la performance environnementale.**
6. **Définir des objectifs ambitieux et quantifiés en matière d'énergie et d'environnement et rendre compte des progrès réalisés de manière transparente, aux parties prenantes.** Dans une démarche d'amélioration continue, nous optimisons nos systèmes de gestion de l'énergie et de l'environnement, et nous partageons publiquement nos résultats aux niveaux mondial, régional et local.
7. **Communiquer de manière responsable sur la durabilité environnementale.**

Approuvé par Esther Finidori
Directrice du développement durable
Propriété de Schneider Electric
Date du document : 9 Octobre 2025

Life Is On

Schneider
Electric

Public

2. ANNEXE VOLONTAIRE 2 : DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS

Un diagnostic environnemental du milieu souterrain au niveau du site a été réalisé dans le cadre du projet en 2024. Des anomalies naturelles ponctuelles modérées à fortes en métaux (arsenic et plomb) ont été relevées principalement en lot 1 (appelé tranche 1 dans le rapport), ainsi qu'une anomalie naturelle diffuse en cuivre.

L'ensemble des échantillons de sols analysés sont jugés inertes au regard de l'arrêté du 12/12/2014. L'état du site apparaît compatible avec les usages projetés.

Le diagnostic est disponible en annexe.

10. Synthèse et recommandations

10.1 Synthèse

La société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE projette l'acquisition de terrains à proximité de l'aérodrome de Mâcon-Charnay (71) afin de développer son activité. Dans ce cadre SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE a confié à GINGER BURGEAP la réalisation d'une étude historique, documentaire et de vulnérabilité des milieux, ainsi que la réalisation d'investigations environnementales du milieu sol.

Les données recueillies ont permis de montrer que le site a successivement abrité :

- depuis au moins 1938 jusqu'à 2024, le site d'étude est composé de parcelles agricoles, privées et d'une zone naturelle (nord-est) pour les tranches 1, 3 et 4 ;
- la tranche 2 a été agricole jusqu'en 2009, puis a été aménagée avec des serres et des bâtiments entre 2009 et 2012 par le maraîcher « Jardins de Cocagne de Mâcon » ;
- entre 2014 et 2024, deux bassins de rétention d'eau exploités par les Jardins de Cocagne ont été construits au centre de la tranche 3 ;

Aucune activité classée pour la protection de l'environnement n'est exploitée sur le site.

Aucun site CASIAS, BASOL et SIS n'est répertorié sur le site d'étude.

Les investigations sur les sols du 09 au 13 septembre 2024 ont montré :

- l'absence d'impact parmi l'ensemble des échantillons et paramètres analysés ;
- la présence d'anomalies naturelles fortes et ponctuelles en arsenic et en plomb respectivement localisées en partie sud et en partie nord de la tranche 1.

10.2 Recommandations

Compte tenu de ces constats, l'état du site apparaît compatible avec les usages projetés.

extraction de l'étude de Ginger p.51 et 52

3. ANNEXE VOLONTAIRE 3 : ETUDE TRAFIC

En phase exploitation, une analyse des flux de trafic des déplacements des salariés en véhicules légers et des poids lourds a été réalisé, afin de vérifier l'impact d'une augmentation du flux sur les axes de circulation existantes et identifier les mesures organisationnelles ou sur les infrastructures à mettre en place. L'étude montre que le projet est compatible dans son environnement à condition d'adapter les horaires des salariés, par exemple avec la mise en place d'horaires en 2x8.

Schneider Electric a également pour objectif de réduire l'utilisation de la voiture individuelle des salariés grâce au plan de Mobilité Employeur (PDME).

Le détail de cette étude est présenté en annexe.

4. ANNEXE VOLONTAIRE 4 : GESTION DES EAUX PLUVIALES

Une étude pour la gestion des eaux pluviales au niveau du site a été réalisée. Les essais de perméabilités montrent que la zone du projet est peu perméable avec un coefficient de perméabilité de l'ordre de 10^{-8} m/s. L'infiltration seule ne peut être retenue. Elle sera associée à des ouvrages de régulation. Ces ouvrages seront dimensionnés pour une pluie d'occurrence vingtennale et permettront le rejet des eaux pluviales dans le réseau séparatif au débit de fuite autorisé, soit de 2 L/s/ha.

Le mode de gestion des eaux pluviales fait l'objet d'une optimisation dont les principaux éléments sont repris ci-dessous.

α Les eaux de voiries véhicules légers

Les voiries pour véhicules légers seront perméables afin de limiter les zones imperméabilisées. Le surplus de ruissellement sera dirigé vers une noue. Le rejet de cette noue sera assuré par une pompe à débit régulé 2L/s/ha.

α Les eaux de ruissellement de parkings

⇒ Le parking au Nord sera arboré permettant de créer des petits points de stockage des eaux en provenance des petites pluies. Les eaux pluviales excédentaires en provenance du parking au nord susceptibles d'être polluées, seront collectées dans un réseau dédié puis envoyé vers une noue paysagère implantée le long du parking au nord.

Cette noue sera connectée à la grande noue paysagère implantée à l'ouest collectant les eaux pluviales d'une partie de la toiture du bâtiment.

⇒ Les aménagements de parking au sud de la parcelle seront également collectés vers des noues ou bassins dont les rejets seront régulés à 2L/s/ha.

α Les eaux de toitures

⇒ Une partie des eaux de toitures comme indiqué ci-dessus sera dirigée vers une grande noue paysagère aménagée à l'ouest. Cette noue sera dotée d'un by-pass afin d'éviter d'envoyer des eaux d'extinction (donc les eaux de toiture) en cas d'incendie dans cette noue.

⇒ L'autre partie des eaux toitures sera collectée avec les eaux de voiries PL comme suit :

- une partie de ces eaux de ruissellement sera dirigée vers une cuve de récupération enterrée afin de les réutiliser pour les chasses d'eau des toilettes ;
- l'autre partie sera drainée vers des cuves de récupération enterrées de grosses capacités (~4000 m³). Une pompe de relevage permettra le rejet à débit régulé à 2L/s/ha. Un séparateur hydrocarbures sera disposé en sortie. Ces cuves seront, par ailleurs, dimensionnées pour confiner les eaux d'extinction en cas d'incendie. Une vanne de sectionnement permettra de les isoler du réseau.

Les rejets de ces ouvrages convergent vers un point de rejet au sud du site vers le réseau communal. Le débit de rejet sera de 16 L/s.

En cas d'évènement exceptionnel, l'aménageur fera en sorte de générer le moins d'impact possible sur le réseau d'eaux pluviales déjà saturé, en inondant une partie de son site (parking).



Figure 1 : Localisation des bassins et noues d'infiltration sur la zone du projet

Les études complémentaires à venir permettront d'affiner ce principe de fonctionnement. A noter également que la phase PRO du projet prévoit une optimisation du projet pour améliorer la qualité environnementale des noues paysagères afin de répondre aux attentes en matière d'intégration paysagère pour les usagers, intégration environnementale pour la biodiversité tout en tenant compte des contraintes liées à la sûreté, la sécurité des biens et des personnes.

5. ANNEXE VOLONTAIRE 5 : FICHE BIODIVERSITE

Cette annexe présente la biodiversité identifiée à ce stade dans le périmètre du projet (lot 1 et lot 3) et son périmètre rapproché (lot 2 et lot 4).

En préambule une présentation du contexte du projet est rappelée.

5.1 PRESENTATION DU CONTEXTE

Les parcelles objet du projet se situent sur une ZAC aménagée il y a 10 ans environ. Ces parcelles sont majoritairement occupées par des zones agricoles, cultivées en petits lots (faute de projet d'aménagement). Les lots 3 et 4 au nord, sont plus hétérogènes, et mêlent cultures, prairies permanentes et forêt.

Des haies en bordure sont présentes permettant de limiter le vis-à-vis et le ruissellement des eaux. Une rétention d'eau au centre du lot 1 est utilisée pour l'irrigation des cultures avoisinantes.

Les photos ci-dessous illustrent l'occupation des sols au moment des diagnostics (2024/2025)¹.



¹ Ces photos ont été réalisées au moment des différents diagnostics en raison de certains aménagements en bordure du projet porté par Schneider Electric, il est possible que la situation actuelle soit divergente.

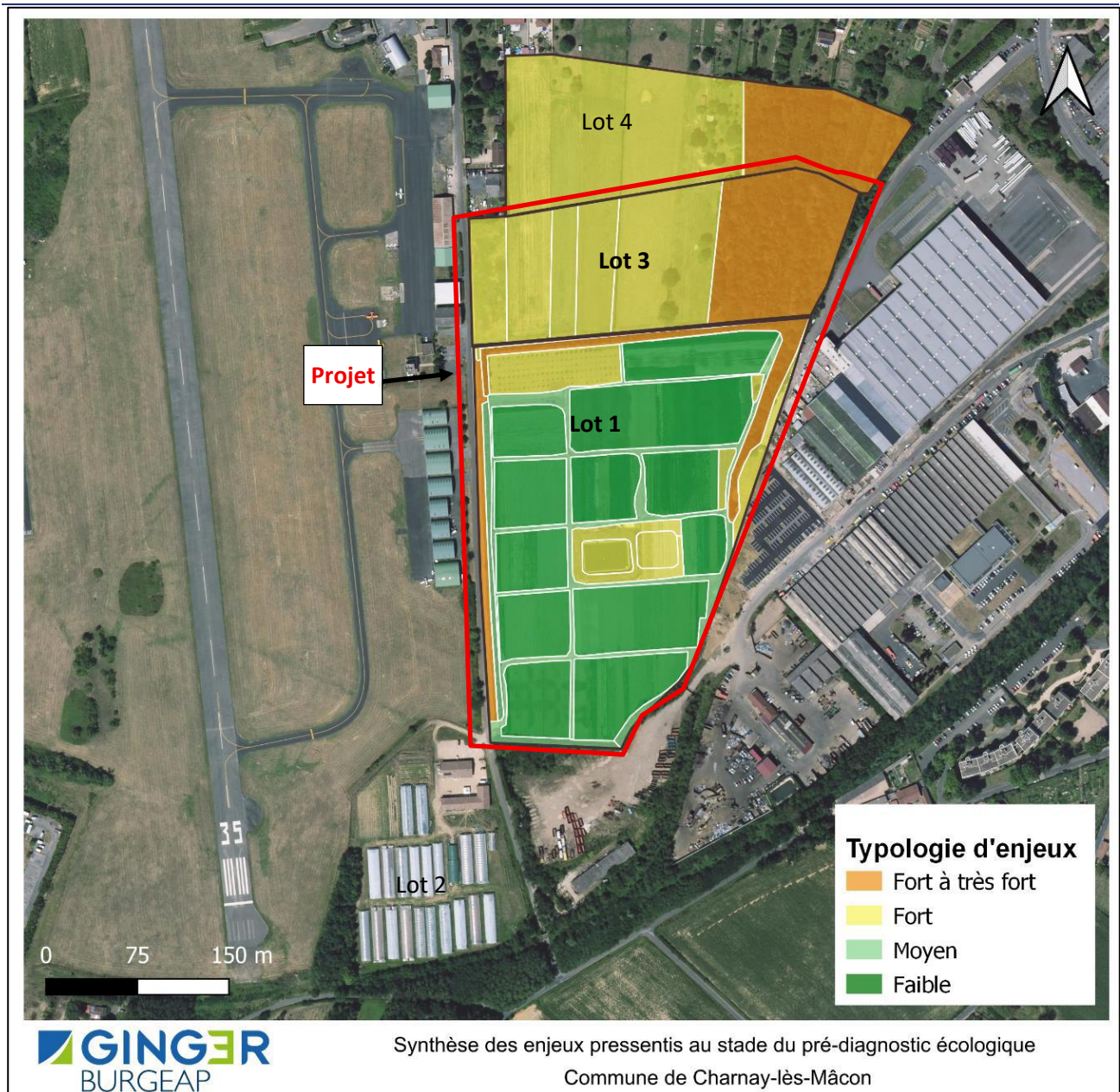


Figure 2 : Illustration de l'occupation actuelle des sols

5.2 PREDIAGNOSTIC

Un pré-diagnostic écologique a été réalisé sur la zone du projet en 2024 par Ginger BURGEAP, afin d'identifier les études et actions supplémentaires à mener afin de limiter l'impact du projet sur la biodiversité, dès la phase conception.

La synthèse des enjeux localisée pressentis au stade du pré-diagnostic écologique est indiquée sur la carte suivante.



Le rapport « pré-diagnostic écologique » est disponible dans le §5.4.

5.3 ZONES HUMIDES

Une expertise zone humide a été réalisée en février 2025 sur la zone du projet. **Le site ne présente pas de caractéristiques de zone humide**, tant du point de vue pédologique que de sa flore (« Un seul point de sondage (GP 05) sur le lot 2) présente, de manière très localisée, des caractéristiques de zone humide dans la partie la plus basse du périmètre. Situé dans une zone de sols très perturbés en surface, il ne peut seul permettre de délimiter une zone humide. »)

Le rapport « zone humide » est disponible dans le §5.5.

5.4 ANALYSE DES PREMIERS RESULTATS DE L'ECOLOGUE

Depuis l'été 2025, plusieurs passages ont été effectués par un écologue afin d'établir un diagnostic plus précis. Trois visites du site ont été effectuées les 9 décembre 2025 en fin d'automne, 26 février 2026 pour le passage hivernal, 31 mars 2026 pour le premier passage de printemps. Deux passages supplémentaires sont prévus, l'un en avril-mai, le second en juin pour boucler le cycle annuel.

Suite à ces visites, un rapport comprenant les enjeux écologiques, les inventaires complets, les mesures d'évitement et de réduction et de compensation sera fourni à l'administration début juillet 2026.

A ce stade, les mesures envisagées préalables aux travaux sont les suivantes :

α Mesures d'évitement :

- ⇒ Bois conservés (environ 9 100 m²) sur le lot 3 ;
- ⇒ Haies protégées au nord-est du site et à l'ouest du site (linéaire de 750 m) sur les lots 1 et 3 ;
- ⇒ Installation des clôtures de chantier et protection des haies et bois (mise en défens prévue en juillet 2026) ;

α Mesures de réduction :

- ⇒ Adaptation du calendrier des travaux : réalisation des opérations de libération des emprises entre septembre 2026 et mars 2027, en-dehors des périodes sensibles pour la reproduction de la faune.

α Mesures de compensation, à l'été 2026 :

- ⇒ Remplacement des bassines d'irrigation (actuellement sous bâche) par des noues paysagères et un bassin d'infiltration pour maintenir un point d'eau sur la zone avec un hibernaculum à proximité des nouveaux aménagements;
- ⇒ Déplacement des arbres sains du verger ;
- ⇒ Déplacement d'une partie de haie :
 - Défrichage de 180 m de haie (à partir de septembre 2026, après la période de nidification, avec accompagnement d'un écologue) et plantation d'une haie sur 3 rangs les bords ouest et nord du lot 3 pour un linéaire estimé à 400 m à l'automne 2026 ;
 - Décapage de la terre végétale en août 2026 ;
 - Création du merlon paysager en limite nord

Les aménagements prévus sont indiqués sur la figure suivante.

L'aménagement proposé par Schneider Electric replantera plus d'arbres et d'espaces formant niche écologique (noues paysagères) que la parcelle n'en dispose actuellement.

Les rapports de l'écologue sont disponibles dans le §5.6.

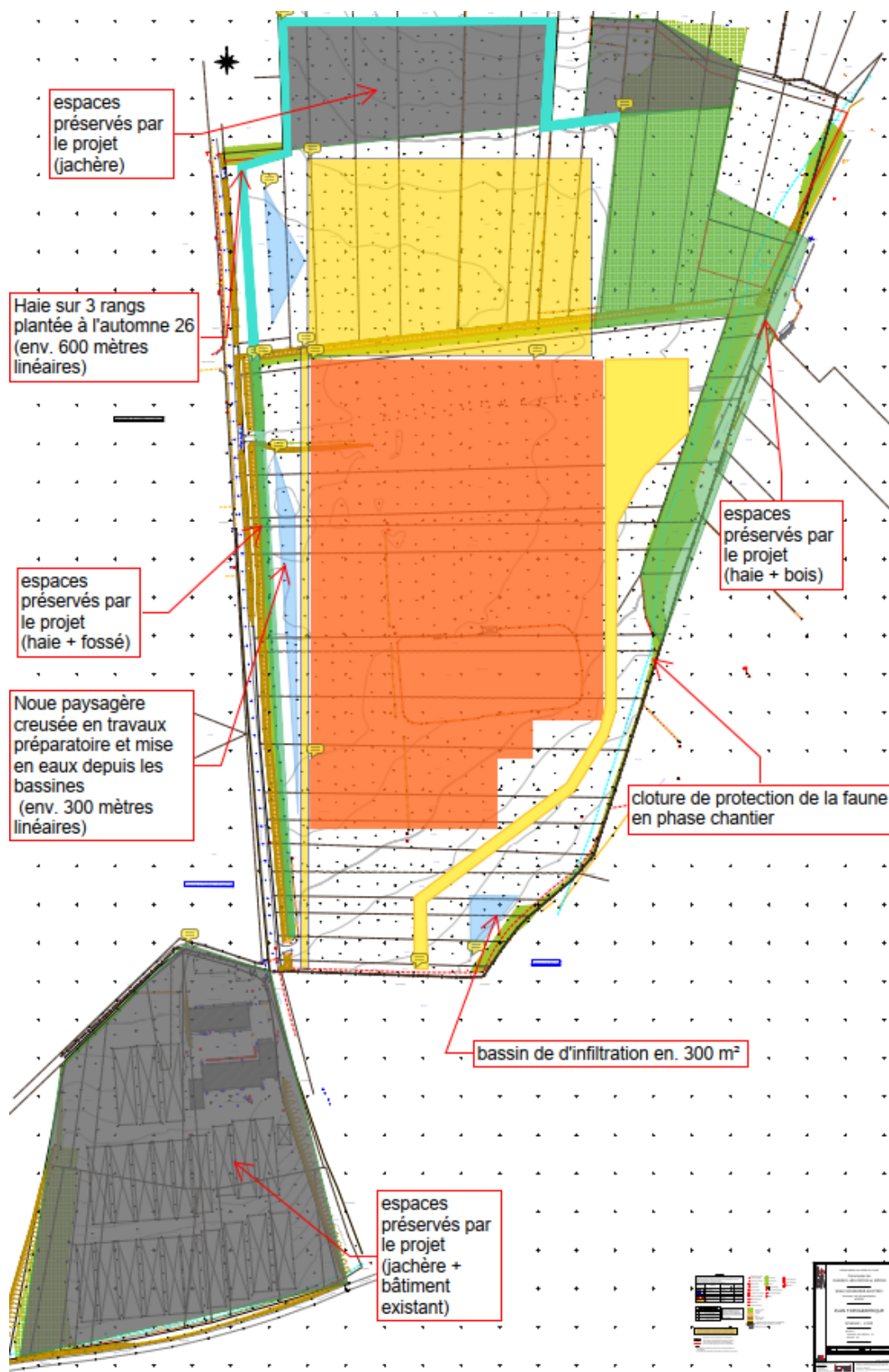


Figure 3 : Localisation des aménagements prévus

Par ailleurs, le planning du projet et des mesures d'évitement, réduction et compensation est présenté sur la figure ci-après.

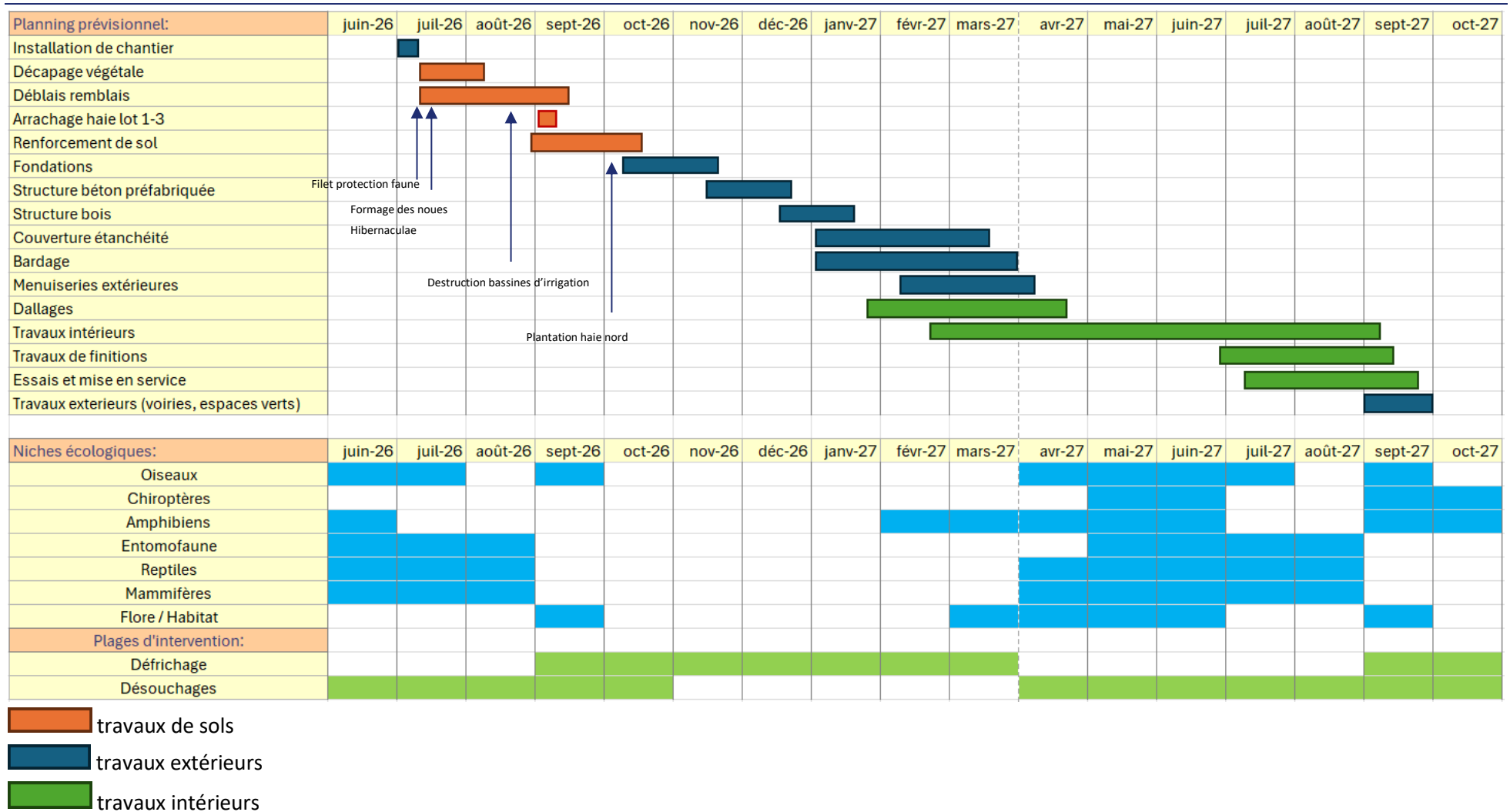


Figure 4 : planning du projet et des mesures d'évitement, réduction et compensation

5.5 RAPPORT ETUDE DE PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

5.6 **RAPPORT ETUDE ZONE HUMIDE**

5.7 RAPPORT ANALYSE DES PREMIERS RESULTATS DE L'ÉCOLOGUE

Annexe volontaire 5.6a: méthodologie et données
Annexe volontaire 5.6b: rapport écologue janvier 2026
Annexe volontaire 5.6c: rapport écologue avril 2026



24 avenue Georges Brassens - 31700
Blagnac
+33 (0)5 34 36 88 22
info@alphare-fasis.fr - www.alphare-fasis.fr